



COMMUNE DE ROCHE  
Conseil Communal

Roche, le 11.09.2024

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

De la commission nommée pour l'étude

**Du préavis n° 31/2024 relatif au financement de  
L'étude de réfection des chemins AF, 2ème étape**

		Séances			Emoluments	Signatures
		04.09.2024				
Rapporteur	Dufresne Philippe	X				
Membres	Delacretaz Christian	X				
	Fischer David	X				
	Guillemin Jean-Claude	X				
	Nadon Linda	X				

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission nommée pour l'étude du préavis N° 31/2024 relatif au financement de l'étude de réfection des chemins AF, 2<sup>ème</sup> étape, s'est réunie à la maison de commune le mercredi 4 septembre 2024 en présence du délégué municipal, Monsieur Eric Portner. Nous tenons à le remercier pour sa présence, ses explications ainsi que toutes les réponses apportées à nos diverses questions.

Le présent préavis concernant l'étude de la réfection des chemins AF est la suite de l'étape 1 relatif à la réfection de ces chemins.

Ces travaux de la 2<sup>ème</sup> étape concernent 13 chemins agricoles et le pont n°1.

Dans le périmètre des réfections, le chemin n° 107 B n'est pas pris en compte, la commission est d'avis qu'il devrait être inclus dans l'étude.

Certains des chemins seront un peu élargis, car les machines sont plus larges qu'à l'époque. Certains d'entre eux auront des tuyaux longeant, traversant à des endroits stratégiques afin d'éviter lors de l'arrosage des cultures d'avoir des tuyaux en dessus.

De plus, les collecteurs le long de ces chemins seront contrôlés et refait s'ils sont défectueux.

Le pont n°1 qui relie la basse-plaine à la haute-plaine est un axe principal pour le trafic agricole, poids lourds et trafic forestier.

Il est prévu d'être élargis et adapté aux 40 tonnes au vu de son utilité.

L'étude permettra de préciser les montants nécessaires à la réalisation des travaux de cette 2<sup>ème</sup> étape. Cela donnera une idée des subventions qui pourraient par la suite être octroyées par le Canton et la Confédération pour les phases (étude et réalisation) du projet.

A préciser qu'une subvention de l'étude ne sera pas possible tant que les travaux ne seront pas réalisés.

En conclusion, au vu de ce qui précède, la commission nommée vous propose à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil Communal de Roche

**Vu** Le préavis n°31/2024 de la municipalité au conseil communal relatif au financement de l'étude de réfection des chemins AF, 2<sup>ème</sup> étape ;

**Ouï** Le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet.

**Considérant** Que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour.

**Décide**

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 56'797.40 TTC pour financer l'étude de réfection des chemins AF, 2<sup>ème</sup> étape ;
2. D'autoriser la municipalité de financer ces travaux par la trésorerie courante ;
3. D'amortir la somme de CHF 56'797.40 en une fois par prélèvement aux fonds de réserve-travaux ;

Ont signé

Dufresne Philippe



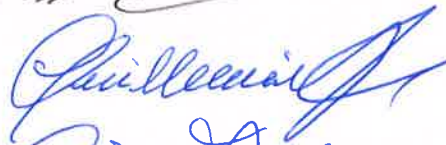
Delacretaz Christian



Fischer David



Guillemin Jean-Claude



Nadon Linda

